

10^{ème} RALLYE RÉGIONAL V.H.C DU PICODON

06 - 07 Septembre 2025

RÈGLEMENT PARTICULIER SPORTIF VHC

Le 10^{ème} Rallye Régional de Véhicules Historiques de Compétition du Picodon reprend l'intégralité de la réglementation du 30^{ème} Rallye Régional du Picodon,

Ce règlement particulier complète : le règlement standard des rallyes FFSA, les règles spécifiques des rallyes VHC FFSA et le règlement de la coupe de France des rallyes VHC

PROGRAMME - HORAIRES

Conforme au règlement particulier du Rallye Régional de support

ARTICLE 1P – ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Montélimar organisateur administratif et l'Ecurie Dieulefit Sport Auto organisateur technique organisent, en partenariat les 06 et 07 Septembre 2025 le :

10^{ème} Rallye Régional de Véhicules Historiques de Compétition du Picodon

Le présent règlement a reçu le permis d'organiser par la FFSA le N° 451 en date du 06/06/2025.

Le présent règlement a été enregistré à la Ligue Rhône-Alpes du Sport Automobile sous le permis d'organisation N° R43 en date du 06/06/2025.

Comité d'Organisation : Asa Montélimar

- Le Président Frédéric CORNEO et les Membres de son comité directeur.
- 19 chemin de Daurelle 26200 Montélimar Téléphone : 07 70 03 95 59

Site ASA : www.asamontelimar.com - Courriel : asa.montelimar@gmail.com



Organisateur Technique : Dieulefit Sport Auto

- Le Président Bernard PELLEGRIN et les Membres de Dieulefit Sport Auto

1.1P. Officiels de l'Épreuve-

Président du Collège :	M. VEYRET Emmanuel
Membres du Collège :	M. AGOSTINHO Armand
	M. DECARPENTRIE Max
Secrétaire du collège	Mme BESANCON Monique
Directeur de Course VHC-VHRS	M. VERNET Daniel
Commissaires Techniques (Responsable) VHC VHRS	M. PENILLA Bernard

L'ensemble des structures de sécurité et d'organisation mis en place pour le Rallye Régional fait office pour le Rallye VHC.

1.2P. Éligibilité

Le 10^{ème} Rallye Régional de Véhicules Historiques de Compétition du Picodon compte pour

- Le Championnat des Rallyes V.H.C. de la Ligue Rhône-Alpes
- Le Challenge V.H.C. de l'ASA Montélimar

1.3P. Vérifications avant le départ

Les équipages engagés recevront par Courrier Postal ou Mail **leur accusé de réception d'engagement, et leur heure de convocation pour les vérifications des documents et les vérifications des voitures**

- | | |
|--|----------------------|
| - Vérification des documents : Au Poët-Laval | De 07 h 30 à 12 h 00 |
| - Vérification des voitures : Au Poët-Laval | De 07 h 45 à 12 h 15 |

Les vérifications finales seront effectuées : Garage Etape Auto à Dieulefit (Taux Horaire M.O 60€ TTC)

1.3.3P. L'équipage devra présenter la fiche d'homologation de la voiture et les éventuelles fiches annexes. En cas de non présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité allant jusqu'au refus de départ.

L'équipage ou son représentant devra présenter les **équipements de sécurité (pilote et copilote) en vigueur au jour du rallye (voir tableau des équipements de sécurité rallye)**. Le départ sera refusé à tout équipage pour lequel ces équipements ne seraient pas homologués.

Le départ sera refusé à tout équipage pour lequel les combinaisons, casques, cagoules et gants ne seraient pas homologués.

ARTICLE 3P – CONCURENTE ET PILOTES

3.1P. Demande d'Engagement-Inscriptions

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **10^{ème} Rallye Régional de Véhicules Historiques de Compétition du Picodon** doit adresser à l'**A.S.A. Montélimar – 360 Chemin de Saint Pardoux 26400 DIVAJEU**, la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée avant le 25 Août 2025. Cachet de la poste faisant foi.

3.1.10P. Le nombre d'engagés est fixé à 25 voitures au maximum, toutefois celui-ci pourra évoluer en fonction du nombre total d'engagés limité à 190 voitures pour les trois Rallyes.

NOTA : Dès que le nombre maximum d'engagés sera atteint, les demandes reçues passé ce seuil seront en liste d'attente bien que réceptionnées dans les délais ainsi que celles reçues non accompagnées du montant des droits d'engagement.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés ainsi :

- | | |
|---|-------------|
| A) Droits simples avec la publicité facultative des organisateurs | : 300 euros |
| B) Sans la publicité facultative des organisateurs | : 600 euros |

Il vous sera demandé aux vérifications administratives un chèque de caution de 100€ pour le transpondeur LC Chrono.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est intégralement renseignée et accompagnée du montant total des droits d'engagement par chèque libellé à l'ordre de l'ASA Montélimar, encaissés par l'ASA le jour de la clôture des engagements (25/08/2025) ou par virement bancaire (IBAN : FR76 1027 8089 0800 0207 3190 132 – BIC : CMCIFR2A)

3.2P. Équipages

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

3.2.9P. Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales

Une tolérance de 500 mètres, avant le CH et après le point Stop est accordée.

3.3P. Ordre de Départ

Ordre des départs : **VHC – MODERNE - VHRS**

Groupes A Groupe 4/5, Groupes B, Groupe 2, Groupe 3, Groupes N et 1, Classic, le tout dans l'ordre décroissant des cylindres.

ARTICLE 4P – VOITURES ÉQUIPEMENTS

4.1P. Voitures autorisées

Sont autorisées les voitures à définition routière, des Annexes K et J en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, I, J1 et J2 (de 1947 à 1992) ainsi que les voitures du Groupe Classic de compétition de 1977 à 1992 en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un Commissaire Technique qualifié (classement séparé)

Ces voitures sont répertoriées par GROUPES.

- ♣ GROUPE 1 - T - Tourisme
- ♣ GROUPE 2 - CT - Tourisme de Compétition
- ♣ GROUPE 3 - GT - Grand Tourisme de série
- ♣ GROUPE 4/5 - GTS - Grand Tourisme Spécial / GTP/HST/TSRC – Grand Tourisme Prototype
- ♣ GROUPE N Production J
- ♣ GROUPE A Tourisme J ♣ GROUPE B J
- ♣ Les voitures du Groupe Classic de compétition de 1977 à 1992

4.7. Extincteurs

Les extincteurs installés, conformes aux listes N°16 et N°52, devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'arrivée. En cas de non-respect :

♣ Avant le départ du rallye : mise en conformité.

♣ Pendant le rallye :

1ère infraction infligée par les commissaires sportifs : 30 secondes de pénalité et mise en conformité,

2ème infraction infligée par les commissaires sportifs : disqualification

ARTICLE 5P – IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

Publicités obligatoires : Communiquées par un additif aux vérifications des documents.

ARTICLE 6P – SITES ET INFRASTRUCTURES

Le **10^{ème} Rallye Régional de Véhicules Historiques de Compétition du Picodon** reprend l'intégralité du parcours du **30^{ème} Rallye Régional du Picodon**. Il représente un parcours de 143.404 Kms. Il est divisé en trois sections. Il comporte huit Epreuves Spéciales d'une longueur totale de 39.526 kms.

ES : 1 - 4	5.018 X 2	= 10.036 Kms
ES : 2 - 5 - 7	4.980 X 3	= 14.940 Kms
ES : 3 - 6 - 8	4.850 X 3	= 14.550 Kms

ARTICLE 7P – DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

7.2P. Disposition Générales relatives aux Contrôles

Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde.

7.3.17. Nouveau Départ après Abandon

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

Commissaire Technique Responsable Nouveau départ : Mme Dalpaos Sylvie

Plage horaire : Dimanche 07 septembre 2025 30' avant la sortie du premier concurrent.

7.5.17.3P. Les dépanneuses mises en place par l'organisateur, sont à la disposition du Directeur de Course, dans l'unique but, si nécessaire, de libérer la route. Toute intervention des véhicules de dépannage de l'organisation faite à la demande d'un concurrent ou de son représentant, en dehors d'une décision du Directeur de Course, est à la charge financière du concurrent.

Le concurrent renonce par ailleurs à tous recours contre l'organisateur ou un des membres de l'organisation en cas de sortie de route de son véhicule ou en cas de collision avec un autre concurrent.

ARTICLE 9P – CLASSEMENT

A l'issue de chaque rallye un classement par groupe sera établi.

Un classement général est publié pour les Groupes 1, 2, 3, 4-5.

Un classement général est publié pour les groupes N VHC J, A VHC J, B VHC J (1982-1992)

Un classement général est publié pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977-1992)

A aucun moment du Rallye il ne sera établi un classement général toutes périodes confondues

Le vainqueur du rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

ARTICLE 10P – PRIX

La remise des prix se déroulera le Dimanche 07 Septembre 2025 sous le chapiteau Au Poët-Laval

Il n'y aura pas de dotation en prix. Tous les Concurrents classés seront récompensés

IMPORTANT

Mesdames, Messieurs les concurrents,

C'est grâce à la compréhension des Riverains et des Municipalités des communes traversées par le Rallye que l'Association Sportive Automobile de Montélimar et Dieulefit Sport Auto ont pu organiser et organiseront encore cette année les :

30^{ème} Rallye Régional du Picodon
10^{ème} Rallye Régional de Véhicules Historiques de Compétition du Picodon
7^{ème} Rallye Régional de Régularité Historique de Compétition du Picodon

C'est cependant grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous adopterez lors des reconnaissances du parcours, que la pérennité de l'épreuve pourra être assurée.

Nous vous demandons de **RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE**, afin de préserver, la sécurité et la tranquillité des populations et des villages qui vous accueillent, et de suivre scrupuleusement les limitations de vitesse et les horaires réglementés, sur des routes fréquentées par des enfants, allant ou revenant de l'école, et par des véhicules agricoles.

**EN ACCORD AVEC LES SERVICES PREFECTORAUX ET LA GENDARMERIE,
LA REGLEMENTATION SUIVANTE SERA APPLIQUEE :**

Reconnaisances strictement interdites avant le 31 août 2025
Reconnaisances autorisées uniquement

Le Dimanche 31 août 2025 de 9 h 00 à 19 h 00

Le vendredi 05 Septembre 2025 de 9 h 00 à 16 h 00 et de 18 h 00 à 20 h 00

De plus, dans tous les rallyes asphaltés, le nombre de passages en reconnaissances est limité à 3 au maximum (Art 6.2.1 France Auto 2025)

**Parution du carnet d'itinéraire sur le site www.asamontelimar.com :
Mercredi 27 août 2025**

Limitations de vitesse : **50 Km/h sur les routes des épreuves spéciales.**
30 Km/h dans les agglomérations.

De nombreux contrôles (radars) seront effectués. En sus des procès-verbaux éventuels, des sanctions sportives pouvant aller jusqu'à la mise hors course (refus du départ) sanctionneront les contrevenants sans qu'ils puissent prétendre à un quelconque remboursement des droits d'engagement (conformément au règlement standard des Rallyes français – art 13)

Afin de limiter la gêne des riverains, il vous est demandé :

- ⇒ **De veiller à ce qu'aucune dégradation ne soit apportée à l'environnement, Tous repères, marques, panneaux sont rigoureusement interdits.**
- ⇒ **De ne pas remonter les épreuves spéciales en sens inverse.**

Nous comptons sur votre sportivité, votre **courtoisie** et votre **sens du civisme**.

De votre comportement responsable dépend l'avenir des Rallyes

Le comité d'organisation vous souhaite un agréable **Rallye du Picodon** et vous remercie par avance **de votre sportivité**